

Le premier a trait à la citoyenneté canadienne. Quand je me rappelle tous les ennuis que la loi existante nous a causés dans le passé afin de définir clairement la nationalité d'un citoyen canadien, j'espère que le comité qui sera chargé de la révision et de l'élucidation de la définition de la citoyenneté canadienne fera disparaître toute ambiguïté, et qu'à l'avenir nous serons tous des "Canadiens" tout court, titre dont nous sommes fiers d'ores et déjà et dont nous nous glorifions à jamais.

Le deuxième bill a trait au drapeau national. Je tiens à ne dire aujourd'hui qu'un seul mot à ce sujet. La discussion de détails viendra plus tard. Le temps est arrivé où, pour l'honneur du Canada, nous devons, en ne manquant pas plus de loyauté à Sa Majesté notre Roi que les autres membres du Commonwealth, nous devons, dis-je, avoir notre propre drapeau national, ne pas éterniser la discussion en tâchant de plaire à tous ceux qui ont à cœur, et l'on peut difficilement les en blâmer, de placer en prééminence leur origine, quelque noble et glorieuse qu'elle soit. Pour ma part je suis en faveur d'un drapeau nouveau et distinctif du Canada.

D'autres législations seront soumises à notre approbation, mais je n'ai voulu en souligner que quelques-unes que le peuple canadien est particulièrement impatient de voir réglées.

Honorables messieurs, j'ai tenu à retenir le moins possible votre bienveillante attention. Vous me permettez cependant, avant que de terminer, de me joindre à ceux de nos collègues qui ont exprimé les sentiments d'affection, de gratitude et de respect que Son Excellence le Gouverneur général et sa très digne épouse, Son Altesse Royale la Princesse Alice, ont fait naître au cœur de toutes nos populations durant leur séjour au Canada. Le Comte d'Athlone pourra se rendre le témoignage d'avoir représenté Sa Majesté le Roi en notre pays, en des années particulièrement critiques et de s'être acquitté de sa tâche délicate avec une diligence et une discrétion que toutes nos classes ont admirées. Ils se sont aussi intéressés avec une extrême sollicitude à toutes les activités de la vie canadienne; et le dernier geste de la Princesse Alice nous a particulièrement émus, en insistant pour affecter à la fondation d'une magnifique œuvre de sociologie canadienne—qui heureusement commémorera son passage parmi nous—le tribut que les femmes du Canada tenaient à lui présenter avec leur adieu. Aussi est-ce avec le plus profond respect et la plus entière sincérité que, de la part de la population canadienne française du pays, je souscris à l'adresse proposée par le leader du Gouvernement et appuyée par le

leader de l'Opposition, que j'applaudis également aux compliments que les honorables sénateurs qui m'ont précédé ont déjà présentés à Leurs Excellences, à l'occasion de leur départ du Canada.

(Traduction)

L'honorable GEORGE P. BURCHILL: Honorables sénateurs, en prenant la parole pour appuyer l'adresse en réponse au discours du trône, je désire tout d'abord dire combien j'apprécie le fait d'avoir été choisi pour accomplir un devoir que je tiens pour un honneur fait à la circonscription et à la province que je représente.

C'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole à cette Chambre et je tiens à profiter de l'occasion pour remercier tous les honorables sénateurs de la bonté et de la courtoisie dont ils ont fait preuve à mon égard depuis mon entrée dans cette enceinte comme nouveau membre. J'ai été grandement impressionné par la tâche confiée au Sénat, par le ton élevé de ses délibérations et la bonne volonté évidente d'accepter et d'exécuter les devoirs que la constitution impose à cette chambre du Parlement. J'avoue que ses importantes fonctions au cours des derniers mois m'ont ouvert les yeux. A mon avis, il est fort malheureux que les Canadiens en général ne soient pas mieux renseignés sur le genre de travail que le Sénat accomplit. Aucun Corps législatif ne reçoit une publicité aussi pauvre que le Sénat canadien. Or, à notre époque où l'on estime la valeur de toute chose selon la propagande qu'on lui fait, que ce soit au cinéma, à la radio ou dans les journaux, il est facile de comprendre pourquoi le travail important que le Sénat accomplit est quelques fois aussi peu apprécié.

Qu'il me soit permis ici de rendre hommage aux hommes qui occupent un poste d'Etat. Je songe plus particulièrement à ces chefs qui ont dirigé et administré les affaires du pays durant les années critiques de la guerre et dont plusieurs portent encore le lourd fardeau des responsabilités que les choses de l'Etat leur imposent en ces jours agités. Jamais dans l'histoire du gouvernement constitutionnel, les problèmes n'ont été aussi troublants et aussi exigeantes, les pressions faites auprès du Gouvernement. Certes, nous traversons des jours où la situation exige un jugement solide et des idées claires sans compter qu'il faut beaucoup de courage pour prendre les décisions voulues et beaucoup de fermeté pour les mettre à exécution. Or, comme j'apprécie quelque peu le lourd travail que ces hommes accomplissent, je tiens à dire que tout ce que je pourrai faire, au cours de nos délibérations, je le ferai avec tout le respect et l'admiration